Fonds spécial pour l'Afrique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, vient d'annoncer la création d'un Fonds spécial pour l'Afrique dont le montant s'élève à 50 millions de dollars, ainsi que l'adoption de mesures bien précises pour porter secours à l'Éthiopie.

Contribution supplémentaire

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) accordera une contribution supplémentaire de 3 525 000 \$ à

l'Éthiopie à titre d'aide humanitaire, par le biais d'organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix et Oxfam Canada. La somme de quatre millions de dollars per-



Joe Clark

mettra à l'ACDI d'envoyer de 10 000 à 15 000 tonnes additionnelles de céréales en Éthiopie.

Mise en valeur à long terme

Parallèlement à ces mesures d'urgence, le gouvernement essaie de favoriser la mise en valeur à long terme du pays. On prolongera le programme d'hydraulique villageoise qui a permis d'alimenter 200 000 personnes en eau potable dans le sud de l'Éthiopie. L'ACDI a aussi approuvé deux programmes visant l'amélioration de la production de blé et de haricots sur tout le continent africain. Les programmes seront réalisés de concert avec des instituts internationaux de recherche agricole et seront échelonnés sur une période de cinq ans.

Meilleure coordination

Par ailleurs, le Canada redoublera d'efforts pour susciter une meilleure coordination entre les apports des différents donateurs. Le gouvernement a déjà assumé un rôle de chef de file en organisant des rencontres sur le terrain, en Éthiopie. Il a cependant demandé à l'ONU de coordonner plus efficacement les programmes d'aide alimentaire d'urgence qui sont destinés à ce pays, d'où la nomination d'un représentant spécial de l'ONU.

Le gouvernement entend suivre de très près l'évolution de la situation en Afrique afin de voir si des contributions supplémentaires en faveur des victimes de la famine s'avèreront nécessaires.

La collaboration France-Canada: des pas de géant

Le ministre des Communications, M. Marcel Masse, et le secrétaire d'État français chargé des Techniques de la Communication, M. Georges Fillioud, se sont rencontrés à Ottawa pour discuter de plans de collaboration dans le domaine des communications.

Au cours de leur rencontre, les deux ministres ont notamment discuté du Prix France-Canada, dont la création a été récemment annoncée par le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney. Ce prix sera attribué tous les deux ans à deux créateurs canadiens ou français d'une ou de plusieurs œuvres audio-visuelles coproduites par les deux pays. Le premier prix sera remis en 1985.

MM. Masse et Fillioud ont également abordé la question des accords signés l'an dernier en matière de coproduction cinématographique et télévisuelle. En plus de favoriser, dans les deux pays, la production de longs métrages, d'émissions dramatiques et de documentaires, ces accords facilitent la distribution de documents audio-visuels en provenance de l'un ou l'autre pays. Jusqu'ici, les accords ont mené à la conception de coproductions d'une valeur approximative de cent millions de dollars. Les deux ministres ont également amorcé des discussions sur une entente spéciale dans les domaines du son et de l'image assistés par ordinateur. Il a aussi été question du Festival de l'audiovisuel qui pourrait se dérouler à Paris, à l'automne de 1985. Ce festival présenterait au public français des films, des productions audio-visuelles et d'art vidéo du Canada, tandis que la France pourrait éventuellement présenter au Canada une rétrospective de sa télévision depuis 25 ans.

« Je me réjouis de cette première rencontre qui a permis aux gouvernements canadien et français de passer en revue nos entreprises conjointes et de discuter des moyens concrets de stimuler le dialogue entre nos deux pays, a déclaré M. Masse. Le gouvernement canadien, tout comme celui de la France, est pleinement conscient des avantages inestimables qu'une coopération soutenue entre le Canada et la France peut occasionner. Durant nos discussions, nous avons aussi examiné les divers moyens qui nous permettraient d'étendre le domaine audio-visuel francophone ».

Les deux ministres ont convenu de se rencontrer à Paris, au début de janvier 1985, afin de finaliser les dossiers importants qu'ils ont abordés lors de leur entretien, dossiers d'envergure tant pour le Canada que pour la France.

« Je suis heureux de constater que notre dialogue a été marqué d'un profond désir de collaboration dans le domaine des communications et de la culture, a indiqué M. Fillioud. J'ai pu discuter avec M. Masse de notre préoccupation mutuelle de promouvoir la langue française dans le monde, et particulièrement en Europe et en Amérique du Nord ».

Expéditions de minéraux en hausse depuis le début de l'année

Les expéditions québécoises de minéraux se sont accrues de façon importante au cours des quatre premiers mois de 1984, comparativement à la même période en 1983. Toutes les principales substances minérales produites au Québec ont enregistré des hausses, autant en ce qui concerne les minéraux métalliques que les minéraux industriels ou les matériaux de construction.

Les performances les plus remarquables ont été réalisées dans les secteurs de l'or, du zinc et du cuivre, qui ont connu respectivement des augmentations de 22 %, 18 % et 17 %. Pour l'ensemble de l'année 1984, on prévoit une forte hausse des expéditions de zinc et des hausses plus modestes pour l'or et le cuivre.

Une croissance des expéditions est également observable dans le secteur des minéraux industriels. Les expéditions d'amiante ont notamment augmenté de 7 %, ce qui est supérieur aux prévisions pour l'ensemble de l'année. Les expéditions de gaz naturel, de silice, de talc et de tourbe ont également augmenté et ont profité, pour le reste de l'année, d'un accroissement des commandes auprès du secteur manufacturier.

Dans le secteur des matériaux de construction, ce sont les produits de l'argile qui ont connu la meilleure performance pour les quatre premiers mois de l'année, avec des expéditions d'une valeur de 6 412 000 \$, par rapport à 4 693 000 \$ pour la même période en 1983. Cette hausse est attribuable à la forte reprise enregistrée dernièrement dans la mise en chantier de logements. C'est toutefois pour les secteurs de la pierre et du ciment qu'on prévoit les plus fortes augmentations pour l'ensemble de 1984, alors que s'annonce une reprise dans la domaine de la construction de bâtiments industriels (alumineries de Bécancour et de Laterrière, usine d'hélicoptères de Mirabel et autres réalisations).